

AVIS DE COURSE
23^{ème} Challenge national des Mairies et des Collectivités Territoriales
Du 03 au 05 mai 2019

Baie du Havre

Autorités Organisatrices : **Société des Régates du Havre (SRH) et Fédération Française de Sport d'Entreprise (FFSE)**

Grade : **5A**

Cette régata est qualificative pour le Championnat de France FFVoile Habitable Entreprise et le Challenge National FFSE Voile Habitable Entreprise.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 L'annexe « Utilisation des bateaux » des Instructions de course.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Pour être admissible, chaque équipage doit représenter une mairie ou une collectivité territoriale. Les équipiers doivent être élus(es) et ou salariés(es) (ou ayant-droit) ou retraités(es) (ou ayants-droit) de la mairie ou collectivité territoriale représentée.
Une dérogation est accordée pour un équipier extérieur maximum par bateau.
Le panachage de collectivités est autorisé sur un même bateau.
Le nombre d'équipier à bord est de 4 minimum et de 6 maximum. Le nombre d'équipiers doit rester le même sur les trois jours de régata, sauf cas exceptionnel après autorisation du comité de course.
Aucune contrainte de poids d'équipage n'est appliquée.
- 3.2 La régata se déroulera sur J80 avec les voiles fournies par l'organisation. L'utilisation de voiles non fournies par l'organisation est interdite.
Les bateaux seront attribués par tirage au sort, au plus tard le vendredi 03 mai à 11h, avec affichage sur le tableau officiel situé à l'étage de la SRH.
- 3.3 Les équipages doivent s'inscrire en complétant le dossier d'inscription (disponible avec l'avis de course) pour le **vendredi 05 avril 2019 au plus tard**. Une inscription au-delà de cette date sera possible sous réserve de la disponibilité d'un J80.
Au-delà de 13 inscrits, les équipages désirant participer à la régata seront placés en liste d'attente. L'organisation s'engage à confirmer ou non leur participation avant le vendredi 19 avril 2019.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile ou FFSE doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile 2019 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile 2019 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - Une licence fédérale FFSE dans les mêmes conditions que celles de la FFVoile, le skipper doit posséder la licence ClubFFVoile 2019
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 1500 € pour les trois jours de compétition, location du bateau comprise.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : vendredi 03 mai 2019 de 09h00 à 11h00

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Vendredi 03 mai	11h30 : briefing
	13h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre
Samedi 04 mai	09h00 : briefing
	10h15 : 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre
Dimanche 05 mai	09h00 : briefing
	10h00 : 1 ^{er} signal d'avertissement et courses à suivre

5.3 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le vendredi 03 mai 2019.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit et côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est la Baie du Havre.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. La VHF n'est pas fournie par l'organisation mais est conseillée.

12. PRIX

Des prix seront distribués à l'issue de l'épreuve.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Société des Régates du Havre à l'adresse suivante : Quai Eric Tabarly – 76600 Le Havre, tél : 02 35 42 41 21, email : responsableevenement@lesregates.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

